

- Le nouveau dispositif visant plus d'inclusion pour les élèves porteurs de handicap rate-t-il sa cible ?
- Les parents d'enfants avec un retard mental le dénoncent.
- La ministre Désir défend sa réforme.

Des enfants “différents” ne reçoivent plus d'aide dans les écoles ordinaires

Is s'appellent Nora, Maïssa, Joël, Guillaume, Léon, Loïc ou Juliette. En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ils sont une centaine de filles et de garçons porteurs de déficiences intellectuelles à suivre les cours avec les copains de leur âge. Ces enfants avec des difficultés cognitives légères (de type 1) ou modérées à sévères (type 2) bénéficiaient jusqu'ici du décret Intégration. Des professionnels, issus de l'enseignement spécialisé, venaient quelques heures en classe pour épauler l'instituteur(ric) et faciliter leur intégration dans les classes fréquentées par tous les enfants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Ces enfants extraordinaires accédaient ainsi à l'école ordinaire “avec leur handicap”.

Ces enfants porteurs d'un handicap mental (dont la trisomie 21), représentent moins de 1 % de l'ensemble des élèves (avec un handicap moteur, visuel, auditif...) en intégration. En février 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs été condamnée par le Comité européen des droits sociaux (une institution du Conseil de l'Europe) parce qu'elle ne fait pas assez d'efforts pour l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap intellectuel.

Un nouveau dispositif

Depuis septembre 2022, le décret Intégration est remplacé par de nouvelles dispositions. Des “pôles territoriaux” doivent désormais soutenir les écoles ordinaires dans la prise en charge des

élèves à besoins spécifiques. Chaque pôle (il y en a 48), attaché à des écoles spécialisées, comprend un coordinateur et une équipe pluridisciplinaire: instituteurs, professeurs, logopèdes, ergothérapeutes, kinés, psy... Chaque école ordinaire doit coopérer avec un pôle territorial.

Voilà pour le principe. Sur le terrain, l'entrée en vigueur du nouveau dispositif est encore partielle, chaque pôle avançant à son rythme. Mais les parents d'enfants déficients intellectuels qui y sont confrontés déchantent déjà.

Les parents d'enfants déficients intellectuels continueront à se battre pour leur inclusion scolaire.

Pas l'objectif de décrocher le CEB

C'est le cas d'Alexia Vandervelpen, maman de Juliette, 7 ans et demi, inscrite en deuxième primaire dans l'enseignement “normal”. Depuis trois ans, sa fille suivait gentiment son groupe-classe, à son rythme, avec l'aide d'une enseignante spécialisée qui venait pendant quelques heures par semaine à ses côtés.

Trois fois par an, un conseil de classe réunissait l'enseignant, l'enseignant spécialisé, le directeur et les parents de Juliette pour faire le point sur son évolution et ses apprentissages. Pour les enfants comme elle, l'objectif de l'école inclusive, ce n'est pas de décrocher le CEB (certificat d'études de bases), mais d'apprendre à grandir et à vivre dans une communauté représentative de la société dans sa diversité.

Depuis la dernière rentrée, il y a des changements pour Juliette. “Il ne s'agit plus de mettre des aides individuelles autour de l'enfant, mais de les remplacer par une aide centralisée dans des pôles

orientés vers les enseignants et rassemblant tous les types de handicap”, explique Alexia Vandervelpen.

Les besoins spécifiques de tous les enfants “intégrés” n'ont pas été considérés sur un pied d'égalité, protestent des parents, qui viennent d'adresser une carte blanche à la ministre de l'Enseignement obligatoire, Caroline Désir (PS).

L'aide accordée aux enfants soutenus par l'enseignement de type 1 et 2 (retard mental) a été drastiquement réduite, dénoncent les signataires.

Un statut peu attractif

Sans compter que le statut proposé aux enseignants qui voudraient se lancer au sein des pôles est fort peu attractif: ils sont engagés en 36 périodes/semaine, et pas en 24, précisent-ils. Autant dire qu'en ces temps de pénurie généralisée de professeurs, on ne se bouscule pas au portillon... Il reste des places vacantes, particulièrement en ce qui concerne les types 1 et 2.

Résultat: des enfants avec un retard mental qui étaient jusqu'ici accompagnés dans leur scolarité ordinaire doivent désormais se débrouiller tout seuls. Dans une école bruxelloise qui accueille une dizaine d'enfants différents, tous se retrouvent désormais sans aide extérieure car aucun enseignant spécialisé n'a postulé...

Pour Alexia Vandervelpen, il s'agit là d’*“un retour de 15 ans en arrière”* en matière d'inclusion scolaire. *“Quel gâchis! Quelle tristesse! Que va-t-il se passer pour nos enfants? Que vont-ils devenir? On a vraiment l'impression qu'on ne veut plus d'eux dans l'école ordinaire.”*

Annick Hovine



JOHANNA DE TESSIERES

Des enfants déficients intellectuels, qui recevaient une aide individuelle pour suivre leur scolarité dans une école ordinaire, se débrouillent seuls depuis la rentrée.

“Des accompagnements individuels restent possibles pour les élèves à besoins spécifiques”

Pour la ministre de l'Éducation, Caroline Désir (PS), la mise en place des pôles territoriaux est une réforme-clé qui vise à décloisonner l'enseignement spécialisé (“*qui joue son rôle à merveille pour une partie des élèves*”) et l'enseignement ordinaire (“*une possibilité pour d'autres élèves ayant un handicap ou un trouble d'apprentissage*”).

Il ne s'agit en aucun cas d'un retour en arrière mais d'une opportunité d'éviter une concentration au niveau géographique ou sur certains publics, précise le cabinet Désir. Le dispositif précédent (le décret Intégration) n'avait pas permis de répartir de manière équitable les moyens alloués à la prise en charge des élèves à besoins spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, ni de diminuer le pourcentage d'élèves orientés vers l'enseignement spécialisé, ajoute le cabinet. Les pratiques d'intégration n'étaient pas mises en place de façon systématique dans toutes les zones et écoles de la FWB. “*Or, tous les élèves à besoins spécifiques doivent pouvoir bénéficier de ces moyens*”, insiste le cabinet.

Des moyens plus flexibles, évolutifs, dynamiques

La mutualisation des moyens au sein de pôles composés d'équipes pluridisciplinaires va permettre un fonctionnement plus efficient, dit encore la ministre; les moyens d'accompagnement deviennent ainsi plus flexibles, évolutifs et dynamiques en fonction des besoins des élèves.

Les 48 “pôles territoriaux” sont entrés dans leur phase d'opérationnalisation le 29 août: on est au début d'un chan-

gement de paradigme pour les écoles d'enseignement ordinaire, ce qui nécessitera un peu de temps.

Des réunions régulières entre le cabinet, la cellule de l'administration en charge des pôles et les pouvoirs organisateurs doivent permettre de régler les problèmes de mise en œuvre rencontrés sur le terrain et, le cas échéant, de faire évoluer le dispositif.

Charge de travail

Les pôles territoriaux ont aussi des missions à caractère individuel pour accompagner certains élèves à besoins spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire. “*Des accompagnements individuels restent donc possibles*”, insiste le cabinet de l'Éducation. Il reviendra à chaque pôle de les organiser.

Les prestations d'un membre du personnel d'un pôle sont fixées à 36 périodes par semaine, qui recouvrent les missions relatives à l'accompagnement des élèves et des écoles coopérantes du pôle dans lequel il est affecté; le travail en et pour la classe; le travail collaboratif; le service à l'école et aux élèves ainsi que les formations, précise le cabinet.

A contrario, les prestations d'un enseignant dans l'enseignement spécialisé, fixées à 24 périodes par semaine, comprennent 22 heures de travail en classe et 2 heures de travail collaboratif, mais pas les différentes composantes de la charge (le travail pour la classe, les périodes de service à l'école et aux élèves, la formation en cours de carrière...) qui sont comprises dans la charge des membres des pôles.

An.H.

Transports

Trois cents élèves porteurs de handicap sans bus scolaire à Bruxelles

Débrouille. Des dizaines de bus scolaires qui assurent le transport des enfants de l'enseignement spécialisé ne font plus leur circuit, faute de personnel. Les élèves bruxellois sont particulièrement touchés, relève le groupe d'action Gamp: plus de 300 d'entre eux se retrouvent sans transport. “*Évidemment, personne ne veut faire ce boulot. C'est mal payé, il faut se lever à 5h30 du matin et transporter des enfants qui ont souvent de gros troubles du comportement. Il manque des chauffeurs, des accompagnateurs et ce sont les parents qui prennent le relais et se transforment en bus scolaire, transportant 3 ou 4 enfants handicapés en plus du leur*”, témoigne une maman sur Facebook.

Mercredi matin, une délégation du Gamp s'est rendue au Parlement bruxellois pour sensibiliser les députés au sort de ces familles réduites, une fois de plus, à la débrouille. “*Parfois, il n'y a pas de parent qui peut faire taxi. Alors, les enfants ne vont pas à l'école. Et si les enfants ne vont pas à l'école, ils restent dans leur famille 24h/24 sans possibilité de rencontrer des amis, apprendre, jouer... et les parents n'ont alors plus aucun répit*”. An.H.